



Islamic Organization for Food Security  
l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire  
المنظمة الإسلامية للأمن الغذائي

***RÉSOLUTIONS DE  
LA QUATRIÈME RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (EN LIGNE)  
DE  
L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE  
(OISA)***

***NOUR-SOULTAN, RÉPUBLIQUE DU KAZAKHSTAN***

***LES 8, 9 SEPTEMBRE 2021***

***LES 1,2 SAFAR 1442 H***

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> IOFS/2021/4GA-1**  
**SUR**  
**LA NOTE DE REMERCIEMENTS ET D'APPRÉCIATION AU NOM DES**  
**ÉTATS MEMBRES ET DU SECRETARIAT DE L'ORGANISATION**  
**ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

Prenant en considération le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'initiative annoncée de la création de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire et la décision gracieuse de la République du Kazakhstan d'accueillir la 4<sup>e</sup> Session de l'Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire,

Conscient des dispositions élaborées, prises pour le succès de l'Assemblée Générale,  
Soulignant et appréciant fortement la contribution et l'assistance technique remarquable du Ministère de l'Agriculture de la République du Kazakhstan,

1. **Félicite** Son Excellence le Premier Président de la République du Kazakhstan, l' « Elbasy », M. Noursoultan NAZARBAYEV à l'occasion de cet important anniversaire de 10 ans ;
2. **Exprime sa profonde appréciation et sa gratitude** à Son Excellence Monsieur le Président Kassym-Zhomart TOKAYEV, au Gouvernement de la République du Kazakhstan pour avoir accueilli la 4<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale de l'OISA.

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> IOFS/2021/4GA-2**  
**SUR**  
**L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS**  
**DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DE L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR LA SÉCURITÉ**  
**ALIMENTAIRE**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

**Conformément** à l'article 10 (2a) du Statut de l'OISA, par la présente :

1. Élit la République du Kazakhstan en tant que Président de l'Assemblée Générale ;
2. Élit également les pays suivants en tant que Vice-présidents de l'Assemblée Générale :
  - 2.1. République islamique du Pakistan (Vice-Président) ;
  - 2.2. République arabe d'Égypte (Vice-Président) ;
  - 2.3. République de Guinée-Bissau (Rapporteur).

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N° IOFS/2021/4GA-3**  
**SUR**

**L'ADHÉSION ET LES QUESTIONS INTERNATIONALES**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

Soulignant les Résolutions # 1/47-E et # 6/47-E de la 47e Session du CMAE tenue à Niamey, République du Niger, les 27-28 novembre 2020,

Appréciant les États Membres de l'OCI et les institutions pour la collaboration dans la mise en œuvre des divers programmes de l'OISA visant à intensifier l'action intra-OCI pour une sécurité alimentaire accrue, la productivité et la résilience dans les États Membres de l'OCI,

1. **Salue** la ratification du Statut de l'OISA par l'État de Libye et la signature du Statut de l'OISA par la République Tunisienne et le Royaume du Maroc ;
2. **Invite** les États Membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier le Statut de l'OISA ;
3. **Note avec satisfaction** les travaux menés sur la collaboration entre les institutions compétentes des États membres et les institutions de l'OCI dans le domaine de la sécurité alimentaire et **approuve** les Protocoles d'Accord conclus antérieurement avec diverses institutions.
4. **Se félicite** de l'établissement d'une coopération étroite entre le Groupe IOFS (IOFS et IFPA) et le Groupe de la Banque islamique de développement (BID, ITFC, ICIEC, ICD) sur un large éventail de questions de mobilisation de ressources et **se félicite** de la signature de plusieurs mémorandums de partenariat avec lesdites organisations.

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N° IOFS/2021/4GA-4  
SUR**

**LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET DE GOUVERNANCE**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

Conformément aux dispositions pertinentes du Statut et du Règlement financier de l'OISA,

Saluant les contributions volontaires reçues de l'estimé Royaume d'Arabie Saoudite ainsi que les contributions obligatoires reçues de l'estimé République du Kazakhstan, des Émirats Arabes Unis, de la République populaire du Bangladesh, de la République de Turquie, de la République Arabe d'Égypte, de l'État du Koweït, de l'État du Qatar et du Royaume d'Arabie Saoudite.

Appréciant un travail bien fait de la Commission de Contrôle Financier nouvellement créé, composé de représentants de trois États membres, à propos de

1. **Salue** la généreuse contribution volontaire du gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite à travers son soutien financier visant le développement institutionnel de l'OISA, et le transfert de la 2e tranche d'un montant de 400 000 de dollars sur les 2 millions de dollars annoncé, payable sur 5 ans ;
2. **Apprécie fortement** les transferts effectués de contributions obligatoires des États membres estimés de l'OISA mentionnés ci-dessus dans le préambule du budget de l'OISA ;
3. **Approuve** la situation financière du budget et des comptes de clôture, y compris :
  - a) Rapport de la Commission de Contrôle Financier (le 5 avril 2020)
  - b) Rapport sur les Etats financiers pour 2020
  - c) Budget pour 2022, 2023, 2024
  - d) Budget révisé pour 2021
4. **Approuve** le Règlement du Personnel et le Règlement Financier révisés de l'OISA, ainsi que l'adoption du nouveau Code de Gouvernance d'Entreprise de l'OISA ;

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N° IOFS/2021/4GA-5  
SUR**

**L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE L'OISA**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

Soulignant le rôle de l'OISA dans l'exécution des programmes de l'OCI qui sont inscrits dans son Statuts, y compris ses buts et objectifs ;

Après avoir examiné le Rapport du 7e Conseil Exécutif de l'OISA ainsi que le Rapport de résumés exécutifs des 16 programmes de l'OISA.

Félicitant la Banque Islamique de Développement (BID) pour la fourniture d'une Subvention Technique afin de mener l'analyse et l'étude complète de la structure et des opérations de l'OISA/Secrétariat intitulées « *La préparation d'une étude sur le cadre institutionnel Préliminaire de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire* » ainsi que « *L'étude de Préfaisabilité de l'établissement de Réserves de Sécurité Alimentaire* » par LA International Cooperation S.r.l.

1. **Invite** les États membres à renforcer les programmes de l'OISA et à renforcer leur coordination avec l'OISA dans la mise en œuvre et le suivi des programmes;
2. **Encourage** la Banque islamique de développement et les autres institutions financières islamiques à identifier les principaux domaines de coopération et à fournir le soutien financier nécessaire.

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N° IOFS/2021/4GA-6**  
**SUR**  
**LES MISSIONS DE SUIVI**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

Rappelant les dispositions des Résolutions de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'OISA,

Reconnaissant l'importance et l'efficacité du suivi de la cohérence et de la séquence d'exécution des engagements facturés,

Guidé par le Rapport du 7<sup>e</sup> Conseil Exécutif de l'OISA et par la check-list de suivi,

Pleinement conscient des conséquences de la pandémie mondiale en cours sur la perturbation et la destruction des plans établis,

1. **Prends note** des mesures prises par le Secrétariat pour répondre à toutes les demandes des deux sessions précédentes de l'Assemblée Générale ;
2. **Souligne** la mise en œuvre efficace du programme d'investissement du programme de Travail Triennal Continu de l'OISA;
3. **Autorise** le Directeur Général à mandater des cabinets de consultants internationaux pour réaliser des études de faisabilité conformément au principe de la meilleure qualité au meilleur rapport qualité-prix ;
4. **Exhorte** les Etats membres et les institutions de l'OCI à améliorer la mise en œuvre des programmes et à fournir le soutien scientifique, financier et humain nécessaire.

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> IOFS/2021/4GA-7**  
**SUR**  
**VISION STRATÉGIQUE 2031 DE L'OISA**

*La quatrième Assemblée Générale de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire (OISA) s'est tenue en ligne à Nour-Soultan, République du Kazakhstan, les 8 et 9 septembre 2021/ les 1 et 2 Safar, 1443H,*

En gardant à l'esprit la mission, les buts et les objectifs statutaires de l'OISA,

Convaincu de l'importance de l'objectif de développement durable des Nations Unies de parvenir à Zéro Faim d'ici 2030,

Alarmé par la détérioration supplémentaire de l'insécurité alimentaire aiguë dans le large éventail d'États de l'OCI en raison de multiples facteurs qui sont interreliés ou se renforcent mutuellement

En croyant en une approche à long terme et durable de la mise à l'échelle des systèmes de sécurité alimentaire dans l'ensemble de l'OCI,

1. **Apprécie** les efforts déployés pour la formulation de la « Vision 2031 de l'OISA », le document stratégique décennal contenant les principaux piliers stratégiques et les objectifs d'impact avec l'intégration appropriée des programmes adoptés de l'OISA ;
2. **Encourage** tous les États membres de l'OISA à examiner le document téléchargé sur le site-web de l'OISA et à fournir leurs commentaires d'ici le 20 octobre 2021.
3. **Demande** au Secrétariat de l'OISA de mettre à jour les documents sur la base des commentaires reçus et de télécharger les documents finaux sur le site-web de l'OISA qui sont réputés adoptés.

Adoptée à Nour-Soultan, le 9 Septembre 2021.